

## SYNTHESE DES FACTURATIONS PENDANT LES ABSENCES DES RESIDENTS

**ANNEXE L**

Rappel :

Tarif hébergement fixé par le Conseil départemental (différent si la personne hébergée a plus ou moins de 60 ans)

Tarif Réservation : tarif hébergement moins forfait journalier hospitalier

Tarif dépendance (GIR5/6) : à la charge du résident ou du Conseil Départemental

Allocation Personnalisée Autonomie : versée par le Conseil Départemental

Base réglementaire : Règlement départemental d'Aide Sociale adopté le 16/03/2013 / modèle

1. Résident payant :	HOSPITALISATION			VACANCES OU CONVENANCES PERSONNELLES (dans la limite de 35 jours par an)		
	<72 heures (-3 jours)	Entre 72h et 30 jours	Au-delà de 30 jours	<72 heures (-3 jours)	Entre 72h et 30 jours	Au-delà de 35 jours
<b>Tarif hébergement</b>	Tarif hébergement	Tarif réservation	OU facturation tarif réservation sinon la chambre devient disponible	Pas de facturation	Tarif réservation (chambre réservée)	Ou bien facturation tarif hébergement, sinon la chambre devient disponible
<b>Tarif dépendance (GIR 5/6)</b>	Pas de facturation	Pas de facturation	Pas de facturation	Pas de facturation	Pas de facturation	Pas de facturation
<b>Allocation Personnalisée Autonomie</b>	Facturation APA	Facturation APA	Pas de facturation (facturation à compter du 1er jour du mois du retour)	Facturation APA	Facturation APA	Pas de facturation (facturation à compter du 1er jour du mois du retour)
2. Bénéficiaire de l'aide sociale (facturation au Conseil Départemental):	HOSPITALISATION			VACANCES OU CONVENANCES PERSONNELLES (dans la limite de 35 jours par an)		
	<72 heures (-3 jours)	Entre 72h et 30 jours	Au-delà de 30 jours	<72 heures (-3 jours)	Entre 72h et 30 jours	Au-delà de 35 jours
<b>Tarif hébergement</b>	Tarif hébergement	Tarif réservation	Pas de facturation (chambre devient disponible) Aide sociale suspendue	Pas de facturation (chambre réservée)	Pas de facturation (chambre réservée)	Pas de facturation (chambre devient disponible)
<b>Tarif dépendance (GIR 5/6)</b>	Pas de facturation	Pas de facturation	Pas de facturation	Pas de facturation	Pas de facturation	Pas de facturation
<b>Allocation Personnalisée Autonomie</b>	Facturation APA	Facturation APA	Pas de facturation (facturation à compter du 1er jour du mois du retour)	Pas de facturation	Pas de facturation	Pas de facturation (facturation à compter du 1er jour du mois du retour)

Centre Hospitalier du Haut-Bugey - 1 route de Veyziat - 01117 Oyonnax  
Direction Générale : 04.74.73.10.04 - secgeneral@ch-hautbugey.fr